



Paris, le 13 décembre 2011

Signature d'un protocole
relatif à un projet d'accord pour un rapprochement entre Icade et Silic,
et à un projet d'accord pour un investissement de la Caisse des Dépôts
dans la filiale de Groupama, Gan Eurocourtage

Groupama, la Caisse des Dépôts et Icade annoncent un projet d'accord, dans le cadre de négociations exclusives, pour :

- un rapprochement entre Icade et Silic dans le cadre d'une opération d'échange de titres ;
- la souscription par la Caisse des dépôts de 300 M€ d'actions de préférence émises par GAN Eurocourtage, filiale à 100% de Groupama.

1- Rapprochement entre Icade et Silic

Le rapprochement proposé entre Icade et Silic donnerait naissance à la première foncière de parcs tertiaires et de bureaux en France avec un patrimoine de plus de 9 Mds€.

Le nouvel ensemble deviendrait un acteur majeur du Grand Paris avec un potentiel de développement important. Il bénéficierait également d'un statut boursier de premier plan et d'une structure financière solide.

L'opération serait réalisée selon les étapes suivantes :

- avant le 31 décembre 2011, par le transfert par Groupama à la Caisse des Dépôts, d'environ 6,5% du capital de Silic en échange d'une participation directe ou indirecte au capital d'Icade d'environ 2,7%. A l'occasion de cette opération, la Caisse des Dépôts apporterait la totalité de sa participation dans Icade à une société holding contrôlée par la Caisse des Dépôts ;
- dans un second temps, Groupama apporterait le solde de sa participation dans Silic à la holding susvisée ;
- dans un troisième temps, consécutivement à la réalisation de ces apports, Icade déposerait une offre publique d'échange sur le solde du capital de Silic, la société holding s'étant engagée à apporter à l'offre publique la totalité de sa participation de 44% du capital de Silic.

L'ensemble de ces différentes étapes, serait réalisé sur la base d'une parité d'échange de 5 actions Icade pour 4 actions Silic, coupons 2011 attachés. Dans ce cadre, Icade envisagerait, après le transfert du bloc de

Groupama et réalisation de l'offre, la distribution en 2012 au titre de l'exercice 2011 d'un dividende d'un montant de 3,70 euros par action Icade, une portion de ce dividende pouvant prendre la forme d'un dividende exceptionnel.

Pendant toute la durée et à l'issue de l'opération, Icade demeurerait contrôlée majoritairement par la Caisse des Dépôts.

Ce projet d'accord a été approuvé par la Caisse des Dépôts et les conseils d'administration de Groupama et d'Icade. Les instances représentatives du personnel d'Icade ont émis un avis favorable sur le changement de structure actionnariale d'Icade susceptible de résulter de l'opération et seront informées au moment du dépôt de l'offre publique conformément à la réglementation applicable. Le projet sera également présenté aux instances représentatives du personnel de Groupama et de Silic. Par ailleurs, l'acquisition du contrôle de Silic sera soumise à l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence.

Serge Grzybowski, Président-directeur général d'Icade, a déclaré : *« Cette opération est une opportunité unique de créer, grâce au regroupement d'Icade et de Silic, un acteur de tout premier plan du Grand Paris. Elle s'inscrit dans la poursuite de la stratégie de fonciarisation et de tertiarisation d'Icade initiée en 2009 avec la cession du pôle logement et l'acquisition de Compagnie la Lucette. »*

Le conseil d'administration de Silic, réuni sous la présidence de François Netter, a pris connaissance du projet d'apport par Groupama des titres qu'elle détient dans Silic, et qui sera suivi par le dépôt d'une offre publique sur le capital de Silic. Il a pris acte de l'opération visant la création de la première foncière de parcs tertiaires et de bureaux en France. Le conseil d'administration a retenu une banque-conseil et procédera à la nomination d'un expert indépendant conformément à la réglementation. Il se réunira à nouveau après remise du rapport de l'expert indépendant pour faire part de son avis motivé sur les conditions financières de l'offre publique.

Philippe Lemoine, Directeur général de Silic, a déclaré : *« Cette opération pourrait constituer une réelle opportunité pour la création d'une foncière leader dans le domaine des parcs tertiaires et de bureaux, au cœur du Grand Paris ».*

Icade et Silic informeront les marchés financiers, le cas échéant et en application de la réglementation en vigueur, des évolutions de leur projet de rapprochement.

2- Investissement de la Caisse des Dépôts dans Gan Eurocourtage

Groupama et la Caisse des Dépôts sont parvenus par ailleurs à un projet d'accord qui conduirait la Caisse des Dépôts à souscrire à hauteur de 300 M€ à une émission d'actions de préférence de GAN Eurocourtage, filiale à 100% de Groupama.

Cet investissement se réaliserait concomitamment et sous réserve de l'apport de la participation de Groupama dans Silic.

Troisième assureur sur le secteur du courtage en France, Gan Eurocourtage est un assureur dommage généraliste qui bénéficie d'un fort positionnement sur le secteur des entreprises de taille moyenne. L'investissement de la Caisse des Dépôts permettrait à Gan Eurocourtage de renforcer sa solidité financière, de conforter sa position de marché sur le segment des entreprises et de poursuivre sa stratégie de croissance rentable. Il apporterait à la Caisse des Dépôts des perspectives de rentabilité et des protections en ligne avec sa doctrine d'investisseur avisé.

Les actions de préférence bénéficieraient d'un dividende prioritaire et ne comporteraient pas de droits de vote mais donneraient notamment à la Caisse des Dépôts certains droits relatifs à la protection de son investissement.

Ce projet d'accord a été approuvé par la Caisse des Dépôts et le conseil d'administration de Groupama. Le projet sera soumis aux instances représentatives du personnel de Groupama et de GAN Eurocourtage. Par ailleurs,

l'investissement de la Caisse des Dépôts dans GAN Eurocourtage sera soumis à l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Augustin de Romanet, Directeur général de la Caisse des Dépôts, a déclaré : « Ces deux opérations sont positives pour la Caisse des Dépôts, et s'inscrivent dans sa politique d'investisseur avisé de long terme. Dans le cadre du Grand Paris, le rapprochement d'Icade et Silic créera la première foncière tertiaire et de bureaux de France, qui demeurera majoritairement détenue par la Caisse des Dépôts. Ce projet est porteur de perspectives plus larges pour les deux entreprises et leurs équipes. Par ailleurs, avec GAN Eurocourtage, entreprise solide et de premier plan sur son marché, la Caisse des Dépôts réalise un investissement financier attractif. »

Thierry Martel, Directeur général de Groupama, a déclaré : « L'opération entre Silic et Icade présente une très forte logique industrielle et est créatrice de valeur pour l'ensemble des actionnaires : le nouvel ensemble Icade - Silic deviendra une foncière de premier plan, en particulier sur le Grand Paris, avec un potentiel de développement considérable. La deuxième opération permettra à GAN Eurocourtage de bénéficier d'une très forte solidité financière pour conforter sa position de leader sur l'assurance dommage dédiée au courtage, dans des conditions de rémunération de marché pour la Caisse des Dépôts. Ces deux opérations ont par ailleurs pour effet de renforcer la solidité financière de Groupama. »

Les parties finaliseront leurs discussions sur la base de ce protocole en vue d'aboutir à un accord définitif dans les meilleurs délais.

Contact groupe Caisse des Dépôts

Philippe Joyeux/Benjamin Perret : +33 1 58 50 40 00 / 01 58 50 31 75

Philippe.joyeux@caissedesdepots.fr / benjamin.perret@caissedesdepots.fr

Contact Groupama

Contact presse :

Véronique Le Goff : +33 1 44 56 32 26

veronique.le-goff@groupama.com

Contact analystes et investisseurs :

Yvette Baudron : + 33 1 44 56 72 53

yvette.baudron@groupama.com

Contact Icade

Nathalie Palladitcheff

Membre du comité exécutif, en charge des finances, du juridique, de l'informatique et du pôle Services à l'immobilier

+33 (0)1 41 57 70 12

nathalie.palladitcheff@icade.fr

Nicolas Dutreuil

Directeur du corporate et des financements, en charge des relations investisseurs

+33 (0) 1 41 57 71 50

nicolas.dutreuil@icade.fr

Contact Communication financière Silic

Bruno Meyer

Tél. : +33 (0)1 41 45 79 65